



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 16989

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur la signature le 9 janvier dernier avec la Fédération française du bâtiment d'un protocole d'accord prévoyant l'embauche de 10 000 jeunes issus des quartiers en difficultés dans les entreprises du bâtiment. Il lui demande ce qui a été mis en place en Moselle afin d'assurer la repérage de ces jeunes et leur insertion vers l'emploi, sachant que 70 % des chefs d'entreprises membres de la Fédération française du bâtiment affirment avoir du mal à recruter.

Texte de la réponse

La direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du département de la Moselle a été mandatée par le préfet de la région Lorraine et le préfet de la Moselle pour élaborer, en lien avec la Fédération française du bâtiment (FFB), et mettre en oeuvre les actions prévues par le protocole signé le 9 février 2008. La FFB a organisé des séances d'information et de sensibilisation destinées aux salariés en contrats aidés (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi) habitant des zones urbaines sensibles et suivis par des structures d'insertion par l'activité économique. Le service public de l'emploi (ANPE, missions locales) sélectionne des offres d'emploi du bâtiment pour les proposer directement à des jeunes des quartiers en difficultés. Un forum de l'emploi principalement consacré aux métiers du bâtiment et des travaux publics s'est tenu au mois de mai 2008 à Metz. Des entreprises de ce secteur y ont présenté aux jeunes les métiers offrant des possibilités de recrutement. Les opérateurs du service public de l'emploi (missions locales, ANPE et associations nationales pour la formation professionnelle des adultes) s'impliquent, quant à eux, fortement dans l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel pour les jeunes intéressés par les métiers du BTP. Les jeunes recrutés par la voie de l'alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) pourront ainsi bénéficier d'actions de préparation et d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16989

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1336

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6790